

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal
23 septembre 2010 à 18h30

Date de la convocation : 14 septembre 2010.

Présents : Claude LELOUP, Laurent DESGLAND, Alain RUBENS, Daniel GIOANELLI, Jean-Claude BOITON, Alain CABEKKE, Bernadette CLAVIER, Jean-Marie DUPONT, Patrice GOURDY, Aline GRESSIN, Bernard GUILLOT, François GUINGAND, Marylène SUZANNE, Jérôme VRILOR.

Absents excusés : Chantal CORBILLON (procuration à Jean-Marie DUPONT), Françoise ANDRE, Mireille FAGUET-TORCHON, Gérard PASQUINI.

Secrétaire de séance : Daniel GIOANELLI.

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet 2010 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire propose exceptionnellement de passer le dernier point à l'ordre du jour en début de séance. Les membres du conseil municipal sont d'accord.

1. Droit de préemption de la maison 30 route de Rians :

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il a exercé son droit de préemption le 10 août dernier sur le bien situé 30 route de Rians. Il a exercé ce droit suite à des informations émanant du Conseil Général et relatives à un futur sens de circulation dans la commune. Cependant Maître Prévost (Levet) lui a signifié l'irrégularité de cet acte du fait que le motif du droit de préemption n'était pas indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner. Par conséquent, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que cet acte n'a aucune valeur juridique. Le conseil municipal donne son accord pour que M. le Maire consulte les services des domaines.

2. Choix de l'établissement prêteur pour emprunt des Vallières :

Monsieur le Maire remet en mémoire des membres de l'assemblée le projet d'acquisition du Foyer-Logement des Vallières afin de déclarer le bâtiment en EPHAD.

Cette acquisition d'une valeur de 860 000€ nécessite un emprunt de la somme équivalente. Quatre établissements bancaires ont été sollicités pour faire une proposition d'emprunt.

Monsieur le Maire donne lecture des réponses :

Données de base :

- emprunt : 860 000€
- durée : 20 ans
- taux : fixe
- échéances : constantes
- périodicité : annuelle

BANQUES	TAUX	ECHEANCES	MONTANT TOTAL DU PRET	OBSERVATIONS
Caisse d'Epargne	2,62%	54 754,08€	1 095 081,54€	Commission : 0,10% du montant engagé soit 860€
Crédit Agricole	3,37%	59 827,72€	1 196 554,31€	Frais de dossier 860€ ramené à 500€
DEXIA	3,37%	59 800,94€	1 198 353,46€	Commission d'engagement : 430€
HSBC	NON REPONDU			

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour contractualiser avec la Caisse d'Epargne et autorisent M. le Maire à signer les documents nécessaires.

Demande de DGE pour le groupe Scolaire :

Concernant les travaux de construction du groupe scolaire, Monsieur le Maire propose de solliciter l'Etat via la Dotation Globale d'Equipement. Le plan de financement serait le suivant :

Répartition de la surface par activité		ACCUEIL	RESTAURANT		PRIMAIRE	IME		MATERNELLE
		13%	19%		35%	12%		21%
TOTAL TRAVAUX HT	1 606 675€	208 868€	305 268€		562 336€	192 801€		337 402€
		514 136€			755 137€			337 402€
Subvention								
	CAF	204 000€		DGE (BBC)	500 000€	DGE (hors BBC)	50 000€	
	Pays Bourges	100 000€						
	FEADER	100 000€						
TOTAL Subvention		404 000€			500 000€			50 000€
TOTAL Subventionné (en %)		78,58%			66,21%			14,82%

Total travaux	1 606 675€	
Total subvention demandée	954 000€	
Total subventionné en %	59,38%	(hors honoraires)

3. Changement de propriétaire pour une concession de l'ancien cimetière :

Monsieur le Maire fait état de la demande de M. et Mme James DROUIN, anciens habitants des Aix d'Angillon, de procéder à une revente de leur concession funéraire achetée en 1995.

Monsieur le Maire propose de racheter la partie de la concession relative à la commune soit 85,37€. Par contre, la part relative au CCAS ne peut être remboursée puisqu'elle est versée à une œuvre caritative.

Les travaux correspondants à la semelle et aux dalles seront à négocier directement avec le futur acquéreur de la concession.

Les membres du conseil acceptent de reprendre et de revendre cette concession à un autre habitant des Aix d'Angillon.

4. Modification des status de la CDC :

Le conseil communautaire lors de sa réunion du 26 août a souhaité prendre la compétence :

« Instruction de dossier au RSA » pour la transférer par la suite au CIAS.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a pris auprès avis des membres du CCAS. Ceux-ci ne se sont pas opposés à cette démarche.

Après exposés de M. le Maire, les membres du conseil municipal donnent leur accord pour le transfert de la compétence « Instruction des dossiers RSA » à la communauté de communes.

5. Divers :

- Décision modificative de crédit : pour ajuster le budget il convient de verser la somme de 10 764€ du chapitre 23 au chapitre 20.
- Vente de la maison rue du château d'eau : M. le Maire propose de céder la maison d'habitation située au 3 rue du château d'eau à M. et Mme Jollet pour la somme de 45 000€. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Monsieur le Maire rappelle que les décharges sauvages sont interdites ; il fera le nécessaire auprès de la Communauté de Communes, compétente en la matière, pour que les administrés soient informés de l'obligation d'aller à la déchetterie pour déposer les déchets verts, gravats, etc...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.